

## Conditions particulières pour les GROUPES et les PERSONNES MORALES

### PRINCIPES DE BASE

- Les **Conditions Générales de Location pour les particuliers** s'appliquent aussi aux personnes morales, à l'exclusion des points détaillés dans les présentes Conditions Particulières.
- Les **tarifs** sont identiques à ceux des particuliers. Il convient d'y appliquer, le cas échéant, une remise sur le montant de la livraison (sous conditions de partenariat : voir ci-dessous).
- Le contrat est signé entre Roul'Vilaine et la personne morale. Cette dernière **engage sa propre responsabilité envers le matériel et l'usage qui en est fait par chaque utilisateur**.
- En cas de perte ou de dégradation de matériel, même mineure, **et cela quelle que soit la cause du dommage**, la personne morale sera tenue de payer les réparations ou le rachat à l'identique des éléments manquants ou abîmés.

### AMENAGEMENTS

- Possibilité de paiement du solde à 30 jours (L'acompte de 30% est payable à la réservation)
- La CAUTION à déposer est réduite.

### REMISE PARTENAIRE

Une REMISE de 30% peut être accordée sur la LIVRAISON des vélos, si la personne morale est partenaire de Roul'Vilaine à la date de signature du contrat de location. Le partenariat est entièrement gratuit mais engage la personne morale à publier sur son site internet un lien vers le site de Roul'Vilaine (voir conditions détaillées sur le site : <https://roulvilaine.com/divers/partenariats/> )

### CHOIX DU MATERIEL

Au moment de la réservation, il est demandé de préciser la taille de chaque utilisateur, ou à défaut la taille du vélo et des accessoires souhaités. Si la personne morale n'est pas en mesure de fournir ces renseignements, Roul'Vilaine fournit des vélos et des accessoires de taille moyenne sans garantie de correspondance aux profils des utilisateurs.

### ESSAI DU MATERIEL

Si les conditions d'organisation ne permettent pas l'essai et le réglage du matériel par les utilisateurs au moment de la livraison, la personne morale est tenue de :

- Vérifier l'aptitude à la conduite de chaque utilisateur, et **en cas de doute refuser la mise à disposition du vélo, en particulier les vélos électriques**.
- Transmettre aux utilisateurs les consignes données par Roul'Vilaine.
- Assister les utilisateurs dans les réglages du matériel.

### RESERVATIONS

En raison de la taille réduite de notre flotte, il n'est **pas possible** de réserver un grand nombre de vélos **plus d'une semaine à l'avance**. Roul'Vilaine se réserve le droit de refuser une réservation si le nombre de vélos souhaité est trop important pour garantir la disponibilité de l'offre.

### TVA NON APPLICABLE

- Rappel : sous le régime de la micro-entreprise, toutes mes prestations sont vendues HORS TAXES (En vertu de l'article 293 B du CGI, la **TVA n'est pas applicable**)

**DATE :**

**SIGNATURE du représentant de la personne morale :**  
« *J'ai lu et j'accepte les présentes conditions particulières* »